

COMITE L.G.E.

<u>Administration</u>	:	City Manager Secrétaire Trésorier	Jacques Deldime Robert Vandeputte Arthur Maassen	ON4DX ON4VL ON6MA
<u>Instruction</u>	:	Radio Télégraphie	Eloi Gillet Daniel Massotte Jean Titeux	ON4KGL ON4KDM ON6TJ
<u>Emissions</u>	:	HF VHF ATV Digitales	Jacques Gillet Jean Paul Thysen Joseph Navette Maurice Pérignon Jean Claude Renard	ON6IY ON6AO ON4MI ON6PM ON5TH
<u>Accueil</u>	:	Shack Matériel HF Bibliothèque ONL QSL Manager Shack QSL Public relat. Diplôme DVL	Jacques Deldime José Florent José Florent Jacques Gillet Marcel Leclercq Patrick Goffart Janne Spécia Carlo Perséo René Peeters Robert Vandeputte	ON4DX ON6AM ON6AM ON6IY ON4NL ONL1081 ON5PO ON1KPO ON1KBK ON4VL
<u>Mensuel</u>	:	Rédacteur Impression Expédition	Le Comité LGE Daniel Massotte José Florent + XYL	ON4KDM ON6AM

DISTRICT MANAGER : ON4VL tél: 041/687410
 ++++++

Adresse du Shack : Station Radio-Amateur U.B.A.
 Institut St Laurent
 29,rue St Laurent
 4000 LIEGE.

Compte section : 340 - 0307582 - 39
 A. Maassen et J. Deldime
 4170 Comblain-au-Pont.

Compte ONOLG : 196 - 3667231 - 07
 D. Nagels et A. Maassen
 5241 Vinalmont.

Compte Packet : 001 - 2037222 - 07
 E.B.P.R.N. - U.B.A.
 87,Av. des Chèvrefeuilles
 4121 Neupré.

+ VENEZ NOUS RENDRE VISITE DES 14 H +
 + TOUS LES SAMEDIS +
 + AU SHACK +
 ++++++

Grievignée, le 14 janvier

Chers Amis,

L'aube d'une année est généralement l'occasion d'établir des bilans, des synthèses.

En ce qui nous concerne, disons le sans fausse modestie, le bilan est nettement positif.

En effet le nombre de nos membres a encore augmenté de 11 unités en ce début d'année. Ceci nous place en second rang des sections belges après Bruxelles Est.

Les finances sont saines (voir prévisions budgétaires pour l'année 1990).

Les jeunes licenciés, ceux qui orienteront les amateurs de demain, s'impliquent de plus en plus dans le Comité de notre section apportant ainsi des idées novatrices et préparant la relève.

Quelques projets de réalisations pratiques sont enfin en voie d'application. Ainsi une douzaine d'O.M. vont entreprendre ensemble la construction d'un Tx 14 MHz.

Enfin l'esprit O.M., ce qui est primordial, est bon ... merci!

En ce qui concerne le journal ON5VL trop peu de membres ont, en ce début janvier, renouvelé leur cotisation. C'est la raison pour laquelle vous trouverez un bulletin de versement dans cet exemplaire de février 1990.

Trois cent cinquante francs (350) sont peu de chose mais nous permettent de faire évoluer la section d'une manière positive plus rapidement.

Je vous communiquerai d'ailleurs dans un prochain journal la liste des membres et ceux qui soutiennent ON5VL par cette cotisation.

Il est bien entendu que ce bulletin de versement est le dernier rappel de cotisation pour l'année. Sans réponse nous nous verrons contraints de ne plus vous faire parvenir celui-ci.

Voilà mes Amis les préoccupations terre à terre d'un C.M. en début d'année. J'espère que comme un grand général vous me répondrez : "Je vous ai compris"!

Merci de votre compréhension et à bientôt,

Jacques - ON4DX.

P.V. REUNION DE SECTION DU 10 JANVIER 1990.

Présents : ONL1081, ONL3540, ONL3689, ONL8113.

ON1JU, ON1KBK + XYL, ON1KNW, ON1KOR.
ON4AF, ON4DX, ON4KAL, ON4KGL, ON4KSP, ON4MI, ON4VL, ON4YS,
ON4KVI.
ON5CJ, ON5CM, ON5DF + XYL, ON5EF, ON5LJ, ON5MR, ON5PO.
ON6AC, ON6AM + XYL, ON6AO, ON6IJ, ON6LG, ON6MA, ON6TJ, ON6RD.
ON7TP.

Invités : Monsieur Jean Hubert, ON2KAO, ON1KZD, ON7TA.

Excusés : ONL7495, ON4NL, ON5TH.

La séance est ouverte à 20 heures.
Jacques ouvre la séance en présentant ses meilleurs voeux de santé
à l'occasion de cette nouvelle année.

Il diffuse ensuite les informations reçues:

- lecture de la lettre de ON4UN et info concernant les programmes sur disquette pour la réalisation d'antennes yagi.
- proclamation des résultats du contest ON en cw et belle performance de la section.(voir annexe)
- info de la RTT et des possibilités du 50 MHz (voir annexe)
- lecture des prochaines date d'examens pour toute l'année et de toutes les catégories.(voir annexe).
- Cotisations U.B.A.: actuellement 148 cotisations sur 200 ont été renouvelées.Jacques invite tous les OMs à régulariser leur situation.

- Le C.M. annonce que deux candidatures ont été reçues par le D.M. ceci en vue de son remplacement dès le mois de mai prochain. les deux Oms candidats aux suffrages sont ON1KFN et ON5TH.

- La section se rendra à ON4UB station nationale le 25 mars pour participer à l'émission avec le thème les ONL.

- ON4TY signale qu'il possède encore quelques beaux coupleurs home-made à vendre.

- Une équipe polonaise se rendra au Népal - indicatif en rtty, cw: 9N5CW et en phonie 9N5DX.Dates du 10 au 31 mai 1990.

- l'ex ON4JN se propose de construire des ampli pour HF

- ON6AC montre la réalisation de cartes P.R pour ceux qui désirent connaître les voies pour contacter via 2 m une grande partie de l'Europe.

Albert peut vous copier ces cartes sur disquette 3 1/2

-assurances : une lettre a été envoyée à ON4WF pour une visite et lit quelques points de l'assurance REF.

Fin de la séance et rendez-vous fixé au mercredi 14 février.

A. - Caractéristiques de l'appareil

Chute de tension en charge : 4 %

Projet d'un petit transformateur

$U_1 = 100 \text{ V}$ $U_2 = 25 \text{ V}$ $P_2 = 100 \text{ VA}$

Formule fondamentale $E = 4,44 \cdot f \cdot B \cdot S \cdot n$ où E en Volts

$E_2 = \frac{n_2}{n_1} \cdot n_1 I_0 = n_2 \frac{I_0}{I_1 + n_2 I_2}$ I_0 = courant magnétique

Rendement % = $\frac{P_2 + P_C + P_F}{P_2} \times 100$ P_C = pertes fer en Watts

f en Hz
S en m²
 B en Wb/vers/m²
 n nombre de spires

B. - Formulaires

Formule fondamentale $E = 4,44 \cdot f \cdot B \cdot S \cdot n$ où E en Volts

$E_2 = \frac{n_2}{n_1} \cdot n_1 I_0 = n_2 \frac{I_0}{I_1 + n_2 I_2}$ I_0 = courant magnétique

P_C = pertes cuivre en Watts

$\phi = k \cdot V_P$

k coefficient = 0,3 pour petites transformateurs

P_C = pertes cuivre en Watts

ϕ en KV
 P en KVA

C. - Calculs

2o) Section nette du noyau central pour un circuit magnétique

cuirassé et en choisiissant une induction $B = 1,2 \text{ Wb/m}^2$ (voir graphique)

Section brute, en tenant compte de l'isolation entre bobines et de leur raccordement, nous prendrons la section brute S_b de leur lotissement, ce qui permet un meilleur écoulement des bobines sur la carcasse, nous aurons donc nous choisisons une section carrée, ce qui permet un meilleur écoulement des bobines sur la carcasse.

3o) Choix des tôles

côte = $\sqrt{8,8} \approx 3 \text{ cm} = 30 \text{ mm}$

Donc nous choisissons des tôles E130 qui ont une épaisseur de 0,5 mm

Pertes $3 \text{ W/kg à } 1 \text{ Wb/m}^2$

Nombre de tôles : $\frac{30}{0,5} = 60$

Avec toutes les amitiés de Daniel et Elisabeth (ONGRD et ONEJOO)

Renseignez-vous et surtout COMPARÉZ, mais comparez TOUT.

Fax 087/88.07.40

ou sur répondre à

Tél. 087/88.11.70 (après 17.30 h.)

DAN'ELECTRO S.C., route de Homboourg 2 - 4841 HENRI-CHAPELLE

Documentation et liste des prix GRATUIT sur simple demande.

- Relais coaxiaux

- Câble de commande pour moteur (8 conducteurs)

- Spéciaux (sur commande)

- Connecteurs coaxiaux courants (de stock)

- tous câbles coaxiaux tels RG11, RG59

RG58, (50 Ohm)

- Antennes KATHREIN (principalement antennes mobiles)

- Antennes et accessoires SIRTEL

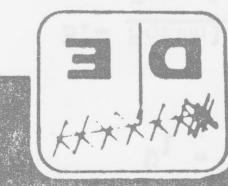
- Antennes TAGRA, gamme complète (amateurs et C.B.)

intressants

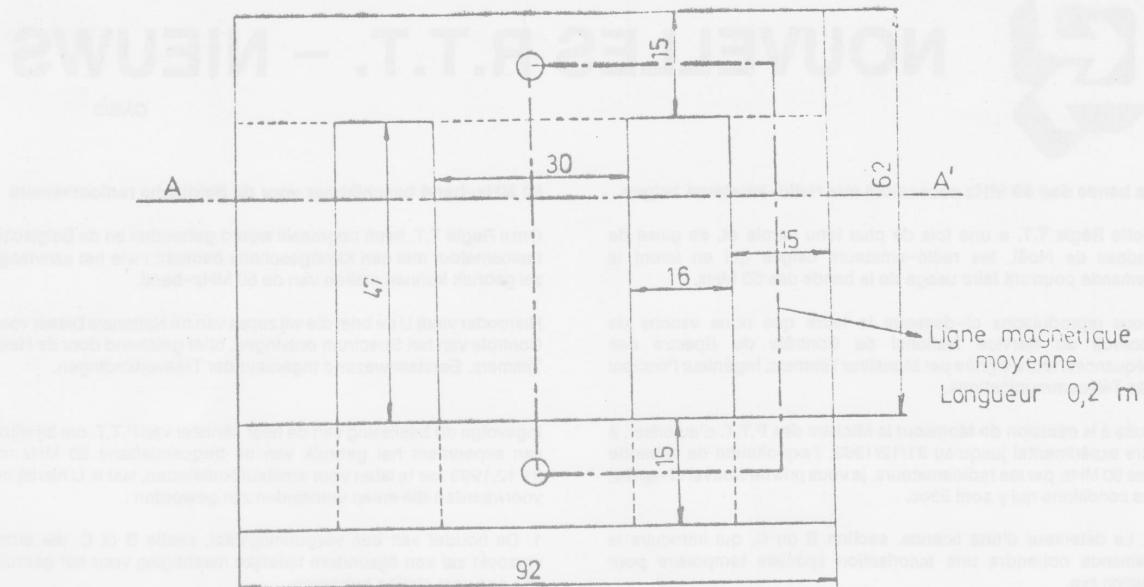
- Antennes MASTRO, antenne de grande qualité à prix

- Antennes CUEDEE (avec ses 5 ans de garantie)

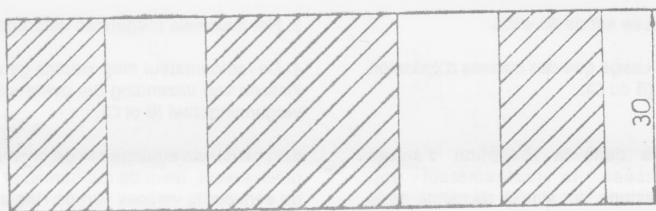
vous propose sa gamme :



S.C. DAN'ELECTRO C.V.



Vue suivant A-A'

**5*) Tension par spire**

Pour une induction de $1,2 \text{ Wb/m}^2$ (12000 Gauss), en appliquant la formule fondamentale, on trouve $\frac{e}{n} = 4,44 \cdot 50 \cdot 1,2 \cdot 8 \cdot 10^{-4}$
 $= 0,22 \text{ V / spire}$

6*) Nombre de spires

$$\text{Primaire } n_1 = \frac{100}{0,22} = 448 \text{ spires}$$

$$\text{Secondaire } n_2 = \frac{25}{0,22} = 112 \text{ spires}$$

7*) Section des fils

Afin de réduire la chute de tension par résistance, nous choisirons une faible densité de courant, ceci étant limité par l'encombrement des spires dans la fenêtre du noyau magnétique
 $\delta = 2,5 \text{ A / mm}^2$



NOUVELLES R.T.T. - NIEUWS

ON6IS

La bande des 50 MHz accessible aux radio-amateurs belges

Notre Régie T.T. a une fois de plus tenu parole et, en guise de cadeau de Noël, les radio-amateurs belges qui en feront la demande pourront faire usage de la bande des 50 MHz.

Nous reproduisons ci-dessous la lettre que nous venons de recevoir du Service National de Contrôle du Spectre des fréquences, lettre signée par Monsieur Timmers, Ingénieur Principal des Télécommunications.

Suite à la décision de Monsieur le Ministre des P.T.T. d'autoriser, à titre expérimental jusqu'au 31/12/1993, l'exploitation de la bande des 50 MHz, par les radioamateurs, je vous prie de trouver ci-après, les conditions qui y sont liées.

1. Le détenteur d'une licence, section B ou C, qui introduira la demande obtiendra une autorisation spéciale temporaire pour station fixe.

2. La bande de fréquences allouée s'étale de 50.000 MHz à 50,450 MHz en service secondaire.

3. La puissance maximale autorisée est de 30 watts.

4. Le radioamateur ne peut faire usage que des classes d'émission qui correspondent à sa section (B ou C).

5. En cas de perturbations dans la réception d'autres radiocommunications autorisées, le radioamateur doit immédiatement cesser ses émissions, sur simple demande de la Régie.

6. La demande d'autorisation ainsi que le schéma de l'installation doivent être transmis à la Régie des T.T., service N.C.S., Boulevard E. Jacqmain, 166 - 7ème étage à 1210 Bruxelles.

Prochaines sessions d'exams

Le service N.C.S. vient de nous communiquer les dates pour toutes les sessions d'examen de l'exercice 1990.

Examens B, en vue de l'obtention du certificat de radiotéléphoniste privé (licence pour les bandes supérieures à 30 MHz)

1^e session : le samedi 10 mars

2^e session : le samedi 22 septembre

Examens C, en vue du certificat de radiotélégraphiste privé (licence pour toutes les bandes)

Réservez aux radioamateurs disposant du certificat de radiotéléphoniste privé.

1^e session : le samedi 28 avril

2^e session : le samedi 27 octobre

Examens A, en vue de l'obtention du certificat d'aspirant radiotéléphoniste privé (licence uniquement pour la bande des 2 mètres)

Les candidats qui n'auraient pas passé avec succès l'examen B peuvent solliciter, dès réception de la notification de leur échec, le passage de l'examen A.

1^e session : le samedi 12 mai

2^e session : le samedi 17 novembre

50 MHz-band beschikbaar voor de Belgische radioamateurs

Onze Régie T.T. heeft nogmaals woord gehouden en de Belgische radioamateur met een Kerstgeschenk bedacht : wie het aanvraagt zal gebruik kunnen maken van de 50 MHz-band.

Hieronder vindt U de brief die wij zopas van de Nationale Dienst voor Controle van het Spectrum ontvingen, brief getekend door de Heer Timmers, Eerstaanwezend Ingenieur der Televerbindingen.

Ingevolge de beslissing van de heer Minister van P.T.T. om bij wijze van experiment het gebruik van de frequentieband 50 MHz tot 31.12.1993 toe te laten voor amateurdoeleinden, laat ik U hierbij de voorwaarden die eraan verbonden zijn geworden :

1. De houder van een vergunningstitel, sectie B of C, die erom verzoekt zal een bijzondere tijdelijke machtiging voor het gebruik van een vast station bekomen.

2. De toegewezen frequentieband ligt tussen 50.000 en 50,450 MHz in secundaire dienst.

3. Het maximale toegelaten vermogen is 30 watt.

4. De radioamateur mag slechts gebruik maken van de toegelaten klassen van uitzending die overeenstemmen met degene van zijn vergunningstitel (B of C).

5. In geval van storingen in de ontvangst van een ander toegelaten radioverkeer, dient de radioamateur onmiddellijk zijn uitzendingen op eenvoudig verzoek van de Régie van T.T. te stoppen.

6. De aanvraag voor hogergenoemde vergunning alsmede het volledig constructieschema moeten opgezonden worden naar de Régie van T.T., N.C.S., E. Jacqmainlaan 166 - 7e verdieping, 1210 Brussel.

Toekomstige eksamens

De dienst N.C.S. heeft ons zopas de data medegedeeld van alle eksamens tijdens het jaar 1990.

B-eksamens, tot het bekomen van het getuigschrift van privaat radiotelefonist (vergunning voor de banden boven 30 MHz)

1^e eksamensessie : op zaterdag 10 maart

2^e eksamensessie : op zaterdag 22 september

C-eksamens, tot het bekomen van het getuigschrift van privaat radiotelegrafist (vergunning voor alle banden)

Voorbehouden aan radioamateurs die beschikken over het getuigschrift van privaat radiotelefonist.

1^e eksamensessie : op zaterdag 28 april

2^e eksamensessie : op zaterdag 27 oktober

A-eksamens, tot het bekomen van het getuigschrift van aspirant privaat radiotelefonist (vergunningen uitsluitend voor de 2-meterband)

De kandidaten die niet slaagden voor het B-eksamen mogen, zodra ze bericht gekregen hebben van het niet-slagen, een aanvraag indienen om deel te nemen aan het A-eksamen.

1^e eksamensessie : op zaterdag 12 mei

2^e eksamensessie : op zaterdag 17 november

OPERATIONS DX en télégraphie.

1/ Trafic DX (longue distance). Pour les débutants.

SE RAPPELER QU'UN BON EMETTEUR EST AVANT TOUT UN
TRES BON ECOUTEUR.

- 1) Avant de lancer un appel général CQ DX, effectuez une écoute attentive de la bande de fréquence utilisée. Cette écoute, peut vous révéler quelques bonnes surprises. Il est d'ailleur très rare qu'un amateur de DX lance un appel.
- 2) Un appel général DX, peut-être également spécifique. Si, par exemple votre désir est d'obtenir le diplôme W A S, votre appel pourra être CQ W5 afin d'obtenir un contact avec une station de l'Etat du Texas. Par contre, si votre désir est de contacter un maximum de stations JA (Japon), votre appel sera CQ JA etc.....
- 3) Bien entendu, les points 1) & 2) ci-dessus, ne s'effectueront pas à n'importe quel moment du jour, de la nuit, ou de l'année. Il y aura de nombreux critères à mettre en jeu et à respecter; tels que propagation, heure d'ouverture de la voie envisagée, vos antennes etc.....

2/ Trafic DX (DX EXPEDITIONS).

Pour rappel, des expéditions DX s'organisent du 1er janvier au 31 décembre (voir Rubrique HF DX NEWS dans votre CQ-QSO). Ces expéditions effectuées par des OM courageux et quelque peu aventuriers (car c'est souvent une réelle aventure), vous permettront d'ajouter un nouveau pays rare à votre liste DXCC.

...../.....



2/ Trafic DX (DX EXPEDITIONS). (suite)

que l'opérateur

1) Il est PRIMORDIAL de ne pas oublier d'une station en DX expédition est maître du jeu et que c'est à vous d'écouter, de noter et de vous assujetir à toutes les instructions qu'il vous transmettra.

2) Si, une telle station est présente sur votre fréquence, vous entendrez ce qui est dénomé par le terme "pileup", un nombre incalculable de stations qui appellent la station DX au même moment.

3) A moins que la station DX se trouve sur le "pileup" ce qui est très très rare, vous partez à sa recherche quelques KHz plus bas ou plus haut.

4) Votre meilleure arme, sera votre PATIENCE.

Si la station DX travaille en SPLIT-FREQUENCY (voir le manuel de votre transceiver), vous entendre peut-être ceci: ON4XX 599 QSL VIA W6ZZ NW QRZ UP 5 DE V44QO K (ou BK)

ou: ON4XX 599 UP 5 K (ou BK) etc.....

Dès que vous avez découvert la station DX, vous vous reportez au para 1) et vous obéissez aux instructions UP 5. UP 5, signifie que votre fréquence d'émission devra se trouver 5 KHz de celle de la station DX.

Par exemple: la station DX transmet sur 14.020 Mhz et écoute au-dessus sur plus ou moins 14.025 KHz.

JE VOUS EN SUPPLIE, NE CREEZ PAS UN Q R M INUTILE.

OBEISSEZ ET RESPECTEZ LES INSTRUCTIONS DONNEES PAR LA STATION DX.

Ne lancez votre appel que dès la réception du K

(invitation à transmettre). MAIS JAMAIS sur la

fréquence d'appel de la station DX. Dès que la

station DX, reprend son émission, cessez d'émettre afin que le correspondant puisse donner son rapport.

Vous recommencez vos appels à l'invite de la station DX.

...../.....



THE HITCH HIKER

OPERATIONS DX en télégraphie (suite).

2/ Trafic DX (DX EXPEDITION).

4) (suite).

CONCLUSION: Le trafic DX, demande beaucoup de temps et de la discipline. Quelques connaissances que vous pouvez acquérir dans certaines revues et publications DX, vous seront très utiles.

Il me faudrait écrire un livre pour vous donner toutes les informations et répondre à toutes les questions que vous posez et à celles que je me pose encore actuellement.

Vous pouvez trouver la majorité des réponses dans de très bons livres à hauts niveaux techniques.

Tels par exemples ceux publiés par l'A R R L (American Radio Relay League): OPERATING MANUAL - ARRL HAND BOOK - ARRL ANTENNA BOOK.

Sans oublier l'excellent guide pour le trafic en DX sur les bandes basses 160, 80 & 40 mètres de John Devoldere ON4UN (voir CQ-QSO 12/89 page 44).

Il est vrai que ces livres précités, sont rédigés en langue anglaise. Cette difficulté apparente, n'en est pas une pour celui qui veut apprendre. Faites comme moi. Ils existent en suffisance de très bons dictionnaires et des précis de grammaire .

N'oubliez pas cet adage: C'est en forgeant que l'on devient forgeron.

Personnellement, je suis abonné depuis quatre années à la revue DX en langue française: "LES NOUVELLES DX". ABONNEMENT auprès de:

FE6BBJ: Jacky BILLAUD, 14 avenue MASSENA,
F-78600 MAISONS LAFFITTE.

1 an 26 numéros 100FF; 3 mois 7 numéros 28 FF.
(LNDX: CCP 1 464 22 K Paris).



Bons DX, 73s ON6TJ

12.

Uitslag van de ON Contest 1989

80 m CW.

1

Totaal aantal logs : 61

A. ON stations :

Call	gewest	QSO	verm.	punten.		Call	gewest	QSO	verm.	p.
1 ON5MF	NMR	95	30	11400	→	1 ON4VL	LGE	63	23	5796
2 ON6CK	KTK	89	30	10680		2 ON4AWE	MCL	50	25	5000
3 ON7PQ	KTK	94	27	9828		3 ON5CV	OSB	53	23	4876
4 ON6HV	ZLB	85	26	8840						-----
5 ON4KLG	RAT	77	28	8624	B. ONL :					
6 ON4AKL	NOL	76	28	8512	ONL NR	Gewest	Stn	verm.	p.	
7 ON4AGL/A	MCL	80	26	8320	1) 383	CLR	62	28	6608	
8 ON4CW	XXX	77	27	8316	2) 7347	KTK	49	24	4704	
→9 ON4NL	LGE	73	27	7884	3) 6246	LVN	42	25	4200	
10 ON4AGX	KTK	78	25	7800	4) 5534	DNZ	23	16	1472	
11 ON5AN	GNT	72	26	7488	5) 2652	LGE	26	14	1456	
12 ON6CW	LLV	69	27	7452	Gediskwalificeerd :					
→13 ON4DX	LGE	73	25	7300	ONL 7279 : meer dan 3 % dubbele					
14 ON6BR	OSB	67	27	7236	stations.					
→15 ON4KDM	LGE	73	24	7008						
16 ON4AMC	MCL	66	26	6864	C. UBA Gewesten :					
17 ON7WH	AST	62	27	6696	Gewest logs punten					
18 ON5JT	MNS	61	27	6588	1 KTK	6				
19 ON7CC	MNS	64	25	6400	→ 2 LGE	7				
20 ON4KFM	MNS	62	25	6200	3 MNS	6				
21 ON4XG	MCL	62	23	5704	-----					
22 ON6NW	WLD	57	25	5700	D. Buitenlandse stations :					
23 ON4HX	GNT	52	26	5408	Call QSO verm. p.					
24 ON6UF	DNZ	53	25	5300	1 PA3AWV	45	26	3510		
25 ON4AWN	LVN	60	20	4800	2 PA3DKR	42	19	2394		
26 ON5GK	KTK	57	21	4788	3 DF4QW	39	20	2340		
27 ON7AB	NMR	52	23	4784	4 G40GB	41	19	2337		
→28 ON6TJ	LGE	52	22	4576	5 PA62CHM	31	19	1767		
29 ON4ZD	WTO	49	22	4312	6 DF2KD	27	17	1377		
30 ON4APQ	DST	48	22	4224	7 PA3AFF	25	14	1050		
					8 PA2JCG	26	13	1014		
					9 PA0BF0	20	12	720		
					10 OK1OPT	8	7	168		

Proficiat aan de winnaars en aan alle deelnemers.

Welters Leon ON5WL
 Borgstraat 80
 2880 Beerzel.

Het contestcomite
 ON5WL ON4XG ON6JG

Congrat.,
 ZS
 ON5WL.

GUN No. LIST

Japan Century Gun Award

by JARI

Hokkaido (Pref. No. 01)	Akita (Pref. No. 04)	Niigata (Pref. No. 08)
01027 Kushiro	07014 Higashishirakawa	01101 Aiko
01028 Kudo	07015 Futaba	11002 Ashigarakami
01029 Sapporo	07016 Minamiaizu	11003 Ashigarashimo
01030 Samani	07017 Yama	11004 Koza
01031 Saru	08001 Iwafune	11005 Tsukui
01032 Shiranui	08002 Kariwa	11006 Naka
01033 Shiretoko	08003 Kitaouruma	11007 Miura
01034 Abuta (Shiribetsu)	08008 Santo	
01035 Kimobetsumachi	08009 Nakagunuma	
Kuchinomachi	08010 Nakakanbara	12001 Awa
Kyogokumachi	08011 Nishikubiki	12002 Isumi
Makkarinmura	08012 Nishikanbara	12003 Ichihara *
Nisekomachi	08013 Nishimurayama	12004 Iiba
Rusutsunmura	08014 Higashikianbara	12005 Kaijo
01036 Shari	08015 Ilgashikubiki	12006 Katori
01037 Shiraoi	08016 Minamionuma	12007 Kimitsu
01038 Shiraoka	08017 Higashimurayama	12008 Sanbu
01039 Suttsu	08018 Minamioriyama *	12009 Sosa
01040 Setana	08019 Minamikanbara	12010 Chiba *
01041 Soya	08020 Mukawamachi	12011 Chosei
Sorachi (Sorachi)	08021 Oiwakemachi (Kamikawa)	12012 Higashikatushika
Kamisunagawamachi	08022 Yufutsu (Kamikawa)	
Ishikari	08023 Shinkukappumura	
01008 Toyamamura	08024 Kurisawanachi	
01009 Isoya	08025 Naemachi	
01010 Iwanai	08026 Nanporonmachi	
01011 Usu	08027 Kamifuranomachi	
01012 Utetsutsu *	08028 Minamifuranomachi	
01013 Urakawa	08029 Nakifuranomachi	
01014 Uryu	08030 Chitose *	
01015 Esashi	08031 Testio (Rumoi)	
01016 Okushiri	08032 Ebetsumachi	
Oshoro *	08033 Horonobemachi	
01018 Kaai	08034 Testiomachi	
01019 Kaito	08035 Teshio (Soya)	
01020 Kaabato	08036 Toyonomimachi	
01021 Kamiso	08037 Tokachi	
01022 Kamikawa (Tokachi)	08038 Tokoro	
Shinjuzumachi	08039 Tomame	
Shintokumachi	08040 Nakagawa (Kamikawa)	
01023 Kamikawa (Kamikawa)	08041 Bifukanadachi	
Abetsunomachi	08042 Nakagawamachi	
Asahinomachi	08043 Otoinetsubumura	
Beimachi	08044 Nakagawa (Tokachi)	
Higashikaguramachi	08045 Iwate (Pref. No. 03)	
Higashikawamachi	08046 Iwate	
Pippunachi	08047 Kamikita	
Furetmachi	08048 Katsugaro	
Kanikawamachi	08049 Sannohe	
Kanibuchimachi	08050 Shinokita	
Shinokawamachi	08051 Toda	
Takkasumachii	08052 Tomoe	
Tomomachi	08053 Tome	
Wasanumachii	08054 Natori	
01024 Kanieda	08055 Miyagi	
01025 Kayabe	08056 Motoyoshi	
01026 Kawakami	08057 Monou	
01060 Hiroo	08058 Watai	
	08059 Iwate (Pref. No. 03)	
	08060 Fukushima (Pref. No. 07)	
	08061 Iwate	
	08062 Asaka *	
	08063 Esashi *	
	08064 Kesen * ihei	
	08065 Makubetsumachi	
	08066 Tovokonomachi	
	08067 Niikkappu	
	08068 Kesen	
	08069 Ishiki *	
	08070 Isikawa	
	08071 Iwase	
	08072 Adachi	
	08073 Kuniohe	
	08074 Toshima	
	08075 Nijima	
	08076 Korushima	
	08077 Miyahe	
	08078 Hachijo	
	08079 Agashima	
	08080 Tatsukuba	
	08081 Naka	
	08082 Iwajima	
	08083 Inashiki	
	08084 Kashima	
	08085 Kitasono	
	08086 Kujii	
	08087 Sashima	
	08088 Taga	
	08089 Tsuchiura	
	08090 Naka	
	08091 Namigata	
	08092 Niijiri	
	08093 Nishibaraki	
	08094 Nishibaraki	
	08095 Higashishirakami	
	08096 Makabe	
	08097 Yuki	
	08098 Ogasawara	
	08099 Chichijima	
	08100 Iwajima	
	08101 Iwajima	
	08102 Tamura	
	08103 Nishishirakawa	

Okinotorishima
Minanitorishima

Kanagawa (Pref. No. 11)

.

Tochigi (Pref. No. 15)	19005 Ono	22004 Kasa	Tottori (Pref. No. 34)	30007 Hakui
	19006 Kaiyu	22005 Kitakuwada		30008 Fugesthi
	19007 Kani	22006 Kurze		
	19008 Kamo	22007 Kumano		
	19009 Gujo	22008 Soraku		
	19010 Toki	22009 Tatseno		
	19011 Hashima	22010 Ibo		
	19012 Fusa	22011 Nata		
	19013 Mashita	22012 Furai		
	19014 Mugi	22013 Minamikuwada*		
	19015 Mosotu	22014 Yosa		
Gumma (Pref. No. 16)	19016 Yamagata	22007 Yoro	Hyogo (Pref. No. 27)	30007 Hakui
	19017 Yoshihi	23001 Ika		30008 Fugesthi
Aichi (Pref. No. 20)	16001 Agatsuma	23002 Inukami	Okayama (Pref. No. 31)	
	16002 Usui	23003 Etsu		
	16003 Ora	23004 Gamou		
	16004 Kanra	23005 Kanzaki		
	16005 Kiragunma	23006 Ama		
	16006 Giunma	23007 Kitashitara		
	16007 Sawa	23008 Chita		
	16008 Seto	23009 Nakashima		
	16009 Tano	23010 Tone		
	16010 Nita	23011 Nishikamo		
	16011 Yamada	23012 Niwa		
Yamanashi (Pref. No. 17)	20010 Nukata	20011 Haguri		
	20011 Hazu	20012 Hazu		
	20013 Higashikusagi*	20014 Higashitambo		
	20015 Nakatsuru	20016 Hiekgai*		
	17003 Nakatsuru	17004 Nishiyutsuhiro		
	17004 Nishiyutsuhiro	17005 Higashiyamashiro		
	17006 Higashiyamashiro	17007 Minamikoma		
	17008 Minamitsuru	17009 Yana*		
Mie (Pref. No. 21)	21001 Age*	21002 Abe*		
	21003 Ayama	21003 Ayama		
	21004 Inan	21004 Inan		
	21005 Ichishi	25001 Kitakawachi*		
	21006 Inabe	25002 Senan		
	21007 Kawage*	25003 Senan		
	18006 Kamo	21008 Kitamuro		
	18007 Shida	21009 Kuwana		
	18008 Shuchi	21010 Shima		
	18009 Sunto	21011 Suruka		
	18010 Tagata	21012 Taki		
	18011 Haibara	21013 Naga		
	18012 Hamana	21014 Mie		
	18013 Fuji	21015 Minamimuro		
	21016 Watarai			
Shizuoka (Pref. No. 18)	18001 Abe*	21001 Age*	Wakayama (Pref. No. 26)	
	18002 Inasa	21003 Ayama	Ishikawa (Pref. No. 30)	
	18003 Ihara	21004 Inan		
	18004 Iwata	21005 Ichishi		
	18005 Ogasa	21006 Inabe		
	18006 Kamo	21007 Kawage*		
	18007 Shida	21008 Kitamuro		
	18008 Shuchi	21009 Kuwana		
	18009 Sunto	21010 Shima		
	18010 Tagata	21011 Suruka		
	18011 Haibara	21012 Taki		
	18012 Hamana	21013 Naga		
	18013 Fuji	21014 Mie		
Gifu (Pref. No. 19)	26001 Arida	26001 Arida	Ehime (Pref. No. 38)	
	26002 Ito	26002 Ito		
	26003 Kaiso	26003 Kaiso		
	26004 Nagi	26004 Nagi		
	26005 Nishimuro	26005 Nishimuro		
	26006 Toyoura	26006 Toyoura		
Kyoto (Pref. No. 22)	22001 Amata	22001 Amata		
	22002 Itaruga*	22002 Itaruga*		
	19001 Anpachi	19001 Anpachi		
	19002 Inaba*	19002 Inaba*		
	19003 Ibi	19003 Ibi		
	19004 Onsen	19004 Onsen		
	19005 Kamiukena	19005 Kamiukena		
	19006 Nomi	19006 Nomi		
Kagawa (Pref. No. 36)	32001 Aoi*	32001 Aoi*		
	32002 Ama*	32002 Ama*		
	32003 Ishi	32003 Ishi		
	32004 Ochi	32004 Ochi		
	32005 Ohara	32005 Ohara		
	32006 Oki	32006 Oki		
	32007 Ochi*	32007 Ochi*		
	32008 Tomada	32008 Tomada		
	32009 Hikami	32009 Hikami		
	32010 Mikata	32010 Mikata		
	32011 Maiura	32011 Maiura		
	32012 Mino	32012 Mino		
	32013 Miura	32013 Miura		
	32014 Naga	32014 Naga		
	32015 Hikawa	32015 Hikawa		
	32016 Mino	32016 Mino		
	32017 Yatsuka	32017 Yatsuka		
Yamaguchi (Pref. No. 33)	33001 Asa	33001 Asa		
	33002 Abu	33002 Abu		
	33003 Oshima	33003 Oshima		
	33004 Osu	33004 Osu		
	33005 Kiga	33005 Kiga		
	33006 Kunitage	33006 Kunitage		
	33007 Saba	33007 Saba		
	33008 Tsuno	33008 Tsuno		
	33009 Toyoura	33009 Toyoura		
	33010 Mine	33010 Mine		
	33011 Yoshiki	33011 Yoshiki		
Tokushima (Pref. No. 37)	35001 Aki	35001 Aki		
	35002 Asa*	35002 Asa*		
	35003 Ashina	35003 Ashina		
	35004 Kamo	35004 Kamo		
	35005 Konu	35005 Konu		
	35006 Shiso	35006 Shiso		
	35007 Jinseki	35007 Jinseki		
	35008 Sera	35008 Sera		
	35009 Takata	35009 Takata		
	35010 Toyota	35010 Toyota		
	35011 Numakuma	35011 Numakuma		
	35012 Hiba	35012 Hiba		
	35013 Wake	35013 Wake		
	35014 Futami	35014 Futami		
	35015 Mitsugi	35015 Mitsugi		
	35016 Yamagata	35016 Yamagata		

19 JUILLET 1989. — Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 mai 1985 fixant les modalités et la procédure de nomination au choix à certains grades de la Régie des Télégraphes et des Téléphones

BAUDOUIN, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, Salut.

Vu la loi du 19 juillet 1930 créant la Régie des Télégraphes et des Téléphones, notamment l'article 21, § 2, y inséré par l'arrêté royal n° 91 du 11 novembre 1967;

Vu l'arrêté royal du 8 juillet 1977 fixant le statut du personnel de la Régie des Télégraphes et des Téléphones, notamment les articles 72, § 4, et 78;

Vu l'arrêté royal du 21 mai 1985 fixant les modalités et la procédure de nomination au choix à certains grades de la Régie des Télégraphes et des Téléphones, notamment l'article 3 et l'annexe;

Vu l'accord favorable de l'inspecteur des finances, donné le 20 septembre 1988;

Vu l'accord de Notre Ministre de la Fonction publique, donné le 7 novembre 1988;

Vu le protocole du comité de secteur VIII, Télégraphes et Téléphones, daté du 28 décembre 1988;

Vu l'avis du Conseil d'Etat;

Sur la proposition de Notre Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1er. L'article 3 de l'arrêté royal du 21 mai 1985 fixant les modalités et la procédure de nomination au choix à certains grades de la Régie des Télégraphes et des Téléphones, est remplacé par la disposition suivante :

« Article 3. Peuvent être promus au grade de gestionnaire en chef, les agents titulaires du grade de premier gestionnaire, premier contrôleur radio-redevances, premier contrôleur du service social, gestionnaire, contrôleur radio-redevances ou contrôleur du service social ».

Art. 2. Dans l'annexe du même arrêté, dans la colonne 2, en regard du grade de gestionnaire en chef mentionné dans la colonne 1, les mots « Contrôleur radio-redevances principal » sont insérés entre les mots « Gestionnaire principal » et « Contrôleur du service social principal ».

Art. 3. Notre Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 19 juillet 1989.

BAUDOUIN

Par le Roi :

Le Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones,

M. COLLA

F. 89 — 1438

7 JUILLET 1989. — Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 19 octobre 1979 relatif aux radiocommunications privées

Le Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones,

Vu la loi du 30 juillet 1979 relative aux radiocommunications, notamment les articles 1er, 3 et 7;

Vu l'arrêté royal du 15 octobre 1979 relatif aux radiocommunications privées, modifié par l'arrêté royal du 8 juillet 1989, notamment les articles 1er et 3;

Vu l'arrêté ministériel du 19 octobre 1979 relatif aux radiocommunications privées, notamment les articles 1er, 2 et 5;

Vu les lois sur le Conseil d'Etat coordonnées le 12 janvier 1973, notamment l'article 3, § 1er, modifié par la loi du 9 août 1980;

19.

(A.B.U) BROUILLARD TÉLÉGRAPHES

LEADER 0007 - 400 audited

LE DIMANCHE MATIN

ECOUTEZ

de 11 à 12 heures

O N 4 U B

la station nationale de

I'U.B.A.

**3,624 MHz en SSB
144,800 MHz en FM**

Réunion administrative du 19 janvier.

Présents : ONL1081, ON1KBK, ON4DX, ON4KGL, ON4MI, ON4VL, ON5PO,
ON6AM.

Invité : ON1KNW.

Excusés : ON1KPO, ON4KDM, ON4NL, ON5TH, ONEAO, ONEIY, ONEMA,
ON6PM, ON6TJ.

Deux points sont à l'ordre du jour de la réunion :
la rédaction du journal ((ON5VL)) du mois de février
le problème des assurances

Approbation du PV de la précédente réunion
ON4DX énonce la composition du journal et lit l'éditorial

René, ON1KBK attend des nouvelles pour février concernant la
maison Insignia de Brugge au sujet des écussions.

Confirmation de l'achat de badges (indicatif et prénom) pour
les membres du Comité. Cette achat sera fait par René.

Une nouvelle lettre a été envoyée à ON4WF suite à la réponse
concernant ON4ASL.

Confirmation de l'achat d'un ampli linéaire pour le VHF, type
B 3016 de marque KLM. Achat effectué chez ON5FO par le responsable VHF.

Jacques ON4DX a transmis à ON6PM (responsable ATV) la copie
de la lettre de ONEMA (responsable du relais) ainsi qu'une
lettre d'accompagnement. (dont lecture)

William, ON1KNW fait une excellente synthèse de la lecture de
deux polices d'assurance (UAP et d'une société de tir)
Il apparaît nettement que la police française que les radio-
amateurs français peuvent obtenir par la voie du REF est de
loin la plus complète et intéressante.
Au vu des informations et dans un premier temps le CM est
chargé de contacter cette assurance et voir si les OM belges
UBA pourraient y adhérer et avoir les mêmes couvertures.

En divers :

Etant donné l'intérêt suscité par la construction du Tx 14 M
voici pour ceux qu'il le désire l'adresse de notre ami

Jacques CANT - ON4WR

Rue Renard 26

4100 Eeraing

Tél : 36.43.12